

COMMUNE DE GOULT

**PROCES-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/3

Jeudi 2 juillet 2020 à 18h30

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

1/ APPROBATION DU PV DE RÉUNION DU 4 JUIN 2020

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ QUESTIONS DELIBEREES

1. Commissions municipales et Commissions Communale des Impôts Directs
2. Approbation comptes administratifs et comptes de gestion (Commune, Transport Scolaire, Pompes Funèbres)
3. Affectations résultats 2019
4. Impositions directes 2020
5. Subventions aux associations
6. Budget primitif commune 2020
7. Budget primitif transport scolaire 2020
8. Budget primitif pompes funèbres 2020
9. Nomination correspondant et délégué agent CNAS
10. Délibération relative à l'acceptation d'un legs d'un administré
11. Délibération relative au droit à la formation des élus locaux
12. Mise en place d'un droit de préemption sur les cessions de fonds commerciaux artisanaux et baux commerciaux
13. Remplacement bail avec orange relatif à l'implantation d'équipements techniques pour l'exploitation de ses réseaux
14. Questions diverses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/30

Objet : Désignation des membres des commissions municipales.

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire demande au Conseil d'élire les membres des commissions municipales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-22,
Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT membres des commissions communales :

Urbanisme : D.PERELLO, G.CHABAUD, JL.BONVALET, M.CENCIARELLI, M.DIDIER

Travaux et voirie : D.PERELLO, G.CHABAUD, E.LAUGIER

Patrimoine : F.ROCHE, M.MICHEL, J.GUITON, D.PERELLO

Qualité de vie (enfance, Jeunesse, Association) : M.CENCIARELLI, M.DIDIER, F.PEZIERE, M.MICHEL, E.LAUGIER, J.GUITON

Communication : F.PEZIERE, E.LAUGIER, M.CHABAUD, D.PERELLO

Environnement Développement durable : E.LAUGIER, M.CENCIARELLI, M.MICHEL, D.PERELLO

Finance : tout le conseil municipal

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020-31

Objet : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'aux termes des dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle des conseillers municipaux. Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient donc de proposer à Monsieur le Préfet de Vaucluse une nouvelle liste de membres, parmi laquelle il choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650,
Où l'exposé du Maire
Après avoir délibéré, par voix pour et contre

DECIDE

1/ De proposer les commissaires titulaires suivants :

MAUREL Fabrice	Rue du Luberon	Goult	gérant de société
CHABAUD Gérard	2368 A Rte de Joucas	Goult	Employé de Banque retraité
BONVALET Philippe	Sumiane	Goult	Commerçant retraité
BONNOT Joël	Saint Pierre	Goult	Entreprise TP retraité
MOLINAS Lydie	Trabari	Goult	retraîtée de l'Éducation Nationale
ROUX Michel	la Calade	Goult	Architecte
LACAZE Mathieu	Chemin fontaine faucon	Goult	Enseignant Sciences Politique
CHABAUD Maryline	Rte de Ménerbe	Goult	Agricultrice
LAUGIER Eric	Rte de Joucas	Goult	Agriculteur
PASCAL Jean-Michel	Chemin fontaine Faucon	Goult	Artisan retraité
PELISSON Régine	Les Marres	Gordes	Agricultrice
SYLVESTRE Christine	Chemin du Pradelle	Goult	secrétaire

2/ De proposer les commissaires suppléants suivants :

GUYON Paul	La Billiote	Goult	ophtalmologue retraité
MOLINAS Guillaume	Les Maurels	Goult	conducteur d'engins
EBOLI Nelly	Les Contrats nord	Goult	agent des impôts retraitée
DIDIER Pierre-François	Route de Lumières	Goult	employé de banque retraité
HARMAND Daniel	Rte de Roussillon	Goult	Directeur Unité Production retraité
CENCIARELLI Mauricette	Rte de Roussillon	Goult	Employée de cantine retraitée
CHABAUD Serge	Chemin Jean Roux	Goult	géomètre
KARMERE Mireille	Chemin de la Mayette	Goult	Coordonnatrice droit et fiscalité
PEZIERE Claude	Allée de Verdun	Goult	Employé TP
GIRARD Pierre-Louis	Rte de Saint Pantaléon	Goult	agriculteur
DONGUY Jean-Claude	Chemin St Pantaléon	Goult	Dirigeant d'entreprise retraité
GONZALEZ Christine	Rue de la République	Goult	Commerçante

pour extrait conforme

Le Maire



Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020-32

Objet : Compte administratif 2019 – commune.

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Gérard CHABAUD, adjoint présente aux conseillers le compte administratif 2019 du budget communal et précise que celui-ci est conforme au compte de gestion établi par la Perception d'Apt. Gérard CHABAUD rappelle au Conseil les prévisions budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2019 et expose les conditions d'exécution du budget communal. Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Où l'exposé de Monsieur Gérard CHABAUD et après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, et siégeant alors sous la présidence de Monsieur Gérard CHABAUD, premier adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Le compte administratif 2019 de la commune, que l'on peut résumer ainsi :

	PREVU	REALISE	R. A. R.
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 237 638	927 863,36	
RECETTES	1 237 638	1 271 810,83	
Résultats de l'exercice		343 947,47	
Résultats antérieurs reportés			
Résultats de clôture		343 947.47	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 984 941,10	689 156,58	193 357,02
RECETTES	1 984 941,10	672 989,24	276 090,00
Résultats de l'exercice		-16 167,34	
Résultats antérieurs reportés			
Résultats de clôture		634 190,25	
RESULTAT TOTAL D'EXERCICE		327 780.13	
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE		978 137.22	



pour extrait certifié conforme
Le Maire Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/33

Objet : Compte administratif 2019 des transports scolaires.

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO

Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Gérard CHABAUD, adjoint présente aux conseillers le compte administratif 2019 du budget communal et précise que celui-ci est conforme au compte de gestion établi par la Perception d'Apt. Gérard CHABAUD rappelle au Conseil les prévisions budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2019 et expose les conditions d'exécution du budget communal. Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Où l'exposé de Monsieur Gérard CHABAUD et après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, et siégeant alors sous la présidence de Monsieur Gérard CHABAUD, premier adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le compte administratif 2019 de la régie, que l'on peut résumer ainsi :

	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	60 497,26	12 555,96
RECETTES		26 268,53
Résultats de l'exercice		13 712,57
Résultats antérieurs reportés		45 497,26
Résultats de clôture		59 209,83
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	81 949,99	294,96
RECETTES		4957,37
Résultats de l'exercice		4662,41
Résultats antérieurs reportés		33 002,73
Résultats de clôture		37 665,14
RESULTAT TOTAL D'EXERCICE		18 374,98
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE		96 874,97



pour extrait certifié conforme
Le Maire Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/34

Objet : Compte administratif 2019 des Pompes Funèbres

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Gérard CHABAUD, adjoint présente aux conseillers le compte administratif 2019 du budget communal et précise que celui-ci est conforme au compte de gestion établi par la Perception d'Apt. Gérard CHABAUD rappelle au Conseil les prévisions budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2019 et expose les conditions d'exécution du budget communal. Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Où l'exposé de Monsieur Gérard CHABAUD
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'approuver le compte administratif 2019 de la régie, que l'on peut résumer ainsi :

	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	19 744,46	3 799,80
RECETTES	19 744,46	3 620,34
Résultats de l'exercice		- 179,46
Résultats antérieurs reportés		15 204,46
Résultats de clôture		15 025
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	16 928,11	
RECETTES	16 928,11	3 799,80
Résultats de l'exercice		3 799,80
Résultats antérieurs reportés		367,65
Résultats de clôture		4 167,45
RESULTAT TOTAL D'EXERCICE		3 620,34
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE		19 192,45



pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/35

Objet : Compte de Gestion 2019 commune

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO

Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte de gestion de la commune établis par Madame le Receveur Municipal, Percepteur d'Apt, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'approuver les comptes de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2019, résumés tel que suit :

RECETTES	INVESTISS.	FONCTIONN.	ENSEMBLE
Titres de recettes émis	672 989,24	1 271 810,83	1 944 800,07
Réductions de titres	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes	672 989,24	1 271 810,83	1 944 800,07
DEPENSES			
Mandats émis	689 156,58	927 863,36	1 617 019,94
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes	689 156,58	927 863,36	1 617 019,94
Résultats de l'exercice	-16 167,34	343 947,47	327 780,13
Résultats de clôture 2019	634 190,25	343 947,47	978 137,72
Résultats de clôture 2018	650 357,59	346 873,51	

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/36

Objet : Compte de Gestion 2019 Transport Scolaire

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO

Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte de gestion de la commune établis par Madame le Receveur Municipal, Percepteur d'Apt, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'approuver les comptes de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2019, résumés tel que suit :

RECETTES	INVESTISS.	FONCTIONN.	ENSEMBLE
Titres de recettes émis	4 957,37	26 268,53	31 225,90
Réductions de titres			
Recettes nettes	4 957,37	26 268,53	31 225,90
DEPENSES			
Mandats émis	294,96	17 563,33	17 858,29
Annulations de mandats		5 007,37	5 007,37
Dépenses nettes	294,96	12 555,96	12 850,92
Résultats de l'exercice	4 662,41	13 712,57	18 374,98
Résultat de clôture 2019	37 665,14	59 209,83	96 874,97
Résultat de clôture 2018	33 002,73	45 497,26	78 499,99



pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/37

Objet : Compte de Gestion 2019 Pompes Funèbres

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte de gestion de la commune établis par Madame le Receveur Municipal, Percepteur d'Apt, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'approuver les comptes de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2019, résumés tel que suit :

RECETTES	INVESTISS.	FONCTIONN.	ENSEMBLE
Titres de recettes émis	3 799,80	3 620,74	7 420,54
Réductions de titres			
Recettes nettes	3 799,80	3 620,74	7 420,14
DEPENSES			
Mandats émis		3 799,80	3 799,80
Annulations de mandats			
Dépenses nettes		3 799,80	3 799,80
Résultats de l'exercice		- 179,46	3 620,34
Résultats de clôture 2019	15 572,11	3 620,34	19 192,45



pour extrait certifié conforme

Le Maire
Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/38

Objet : Affectation des résultats 2019.

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les instructions comptables M14, M43 et M4 prévoient l'affectation des résultats d'exploitation après le vote des comptes administratifs 2020. Afin d'accroître la capacité d'autofinancement de la commune, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal en investissement de ce budget, et de réaffecter en même section les excédents des budgets annexes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

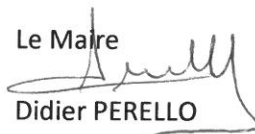
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M43 et M4,
Vu sa délibération n° 2020/31 approuvant le compte administratif de la commune,
Vu sa délibération n° 2020/32 approuvant le C.A. de la régie des transports scolaires,
Vu sa délibération n° 2020/33 approuvant le C.A. de la régie des pompes funèbres,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1/ D'affecter le résultat 2019 de la section de fonctionnement du budget de la commune, d'un montant de 343 947,47€, en section d'investissement au compte 1068 pour 243 947,47 et 100 000€ au compte 002 et l'excédent d'investissement d'un montant de 650 357.59€ au compte 001 en investissement.
- 2/ D'affecter le résultat 2019 de la section de fonctionnement de la régie des pompes funèbres, d'un montant de 15 025€, en section de fonctionnement au compte 002 et l'excédent d'investissement d'un montant de 4 167,45€ au compte 001
- 4/ D'affecter le résultat 2019 de la section de fonctionnement de la régie des transports scolaires, d'un montant de 59 209.83€ en section de fonctionnement au compte 002 et l'excédent d'investissement d'un montant de 37 665.14€ au compte 001
- 5/ De réaliser ces écritures dans le cadre des budgets primitifs 2020 de la commune et des régies des pompes funèbres et des transports scolaires.

pour extrait certifié conforme



Le Maire

Didier PERELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/39

Objet : Impositions directes

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au niveau de 2019. Il fait observer que, d'après les éléments fournis par l'Etat, les valeurs locatives augmenteront de 2.01%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2020,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De fixer comme suit les taux d'imposition directe locale pour l'année 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26%

S'agissant de la taxe d'habitation, la commune ne vote pas de taux, c'est celui de 2019 (10,80%) qui sera reconduit en 2020

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/40

Objet : Subvention aux associations

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO

Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire évoque les demandes de subventions présentées par les associations au titre de l'année 2020 ; il précise que les subventions accordées antérieurement par la CCAS à l'HAPA et aux Restos du Cœur sont reprises par le budget communal. Il rappelle en outre au Conseil que certaines associations bénéficient de la mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux pour exercer leurs activités ; il souligne que cela engendre des frais de maintenance et souhaite que les associations en soient conscientes au moment de formuler leurs demandes d'aide. Monsieur le Maire estime par ailleurs que celles-ci doivent être appropriées aux activités de l'association et à sa démarche volontaire d'autofinancement. Il rappelle enfin que la commune ne subventionne que le fonctionnement des associations, pas leurs investissements.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention présentées par les associations,

Vu les appels à cotisation présentés par les organismes et associations d'intérêt général,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, à 10 voix pour

Mesdames CENCIARELLI, J.GUITON, M.MICHEL qui sont membres d'une de ces associations n'ont pas pris part au vote.

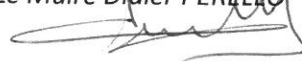
DECIDE

1/ D'approuver l'octroi de subventions aux associations suivantes :

A.D.M.R.	2 500	Marché de Coustellet	100
Anciens combattants de Goult	800	Mas des Jeunes - section théâtre	300
Cantine scolaire	19 000	Moto club	1 800
Chœur Domitia	300	Personnel communal	980
Club des loisirs	6000	Regain	100
Coopérative scolaire	2 000	Restos du cœur	500
DDEN	50	Sapeurs-pompiers	80
Avenir Goult Roussillon	1 500	Souvenirs français	150
Goult en music (jazz)	200	Syndicat des apiculteurs	200
HAPA	500	Soirée d'Été en Luberon	500
JUDO	600	Village caché en Luberon	2000
		Divers	2000

2/ D'inscrire une somme de 42 160€ au budget primitif 2020, chapitre 65, article 6574, soit un montant majoré de 2 000 € par rapport au total du tableau, et ce afin de pouvoir répondre à d'éventuelles futures demandes d'aide, qui seront soumises au vote du Conseil.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/41

Objet : Budget Primitif 2020 - Commune

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif de la commune. La section de fonctionnement de la commune présente un excédent de 343 947,47€, qui est viré à la section d'investissement ; celle-ci est à l'équilibre. Monsieur le Maire souligne la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (et notamment pour ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, une baisse de

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 14,

Vu sa délibération n° 2020/31 approuvant le compte administratif 2019 de la commune,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1/ D'approuver la section de fonctionnement du budget primitif 2020 de la commune par chapitre, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges générales	332 890	002	100 000
012 - Charges de personnel	581 240	013 - Atténuation de charges	1 000
014 - Atténuation de produits	23 000		
		70 - Recettes de gestion	32 420
65 - Autres charges	113 578	73 - Impôts et taxes	935 430
66 - Charges financières	8 700	74 - Dotations	94 135
67 - Charges exceptionnelles	9 200	75 - Autres produits	113 550
68 - Dotation aux provisions	20 000	77 - Produits exceptionnels	1 600
023 - Virement à investissement	189 527		
TOTAL	1 278 135	TOTAL	1 278 135

Chapitres 011 - 012 - 014 - 66 - 67 - 68 - 023 : à l'unanimité

Chapitre 65 : 10 voix pour Mesdames CENCIARELLI, GUITON, M.MICHEL qui sont membres d'une des associations n'ont pas pris part au vote.

Chapitres 002 - 013 - 70 - 73 - 74 - 75 : à l'unanimité

Chapitre 77 : à l'unanimité

Vote global de la section de fonctionnement : à l'unanimité sauf le chapitre 65

	Restes à réaliser 2019	Budget primitif 2020	Vote
133 - cimetière	94 428,30	294 428.30	
Dépenses			
Recettes			
153- Moulin de Jérusalem			
Recettes			
166 - Eglise Saint Sébastien Chapelle des hommes			
Dépenses		60 000	
Recettes		41 420	
168 - Travaux de Voirie			
Dépenses	280 658,31	761 503,39	
Recettes	308 040	335 790	
172 - Matériel, mobilier, outillage			
Dépenses	1 905,42	45 905,42	
Recettes	2000		
173 - Aménagement urbain			
Dépenses		61 504,46	
Recettes	2 657,60		
183 - Bâtiments communaux			
Dépenses		210 322,28	
Recettes		38 500	
188 - Aménagement Parking Lumières			
Dépenses			
189 - Equipements sportifs			
Dépenses	274 514,40	289 514,40	
Recettes	132 000	185 190,00	
021 VIREMENT CESTION FONCTIONNEMENT		199 027.00	
001 SOLDE EXECUTION INV		633 646.18	
CHAPITRE 10		41 000	
COMPTE 1068		243 947,47	
TOTAL DEPENSES		1 723 178,25	
TOTAL RECETTES		1 713 678,25	

Vote global de la section d'investissement : à l'unanimité

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/42

Objet : Budget Primitif 2020 - Transports Scolaires

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO

Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif 2019 des transports scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 43,

Vu sa délibération n° 2020/33 approuvant le compte administratif des transports scolaires,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à voix pour et abstentions

DECIDE

D'approuver le budget primitif 2020 de la régie des transports scolaires, comme suit :

EXPLOITATION	Budget 2020	INVESTISSEMENT	Budget 2020
DEPENSES		DEPENSES	
011 - Charges générales	6 100.00	21 - Immobilisations corporelles	99 624,97
012 - Charges de personnel	3 100.00		
65 - Autres charges	50.00		
68 - Dotation amortissement	5 010.00		
023 - Virement à l'investissement	56 949,83		
TOTAL DEPENSES	71 209,83	TOTAL DEPENSES	99 624,97
RECETTES		RECETTES	
002 - Excédent 2018	59 209,83	001 - Excédent 2018	37 665,14
70 - Prestation de services	0.00	21 - Virement du fonctionnement	56 949,83
74 - Subvention d'exploitation	12 000	28 - Amortissement	5 010.00
TOTAL RECETTES	71 209,83	TOTAL RECETTES	99 624,97

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/43

Objet : Budget primitif 2020 de la régie des pompes funèbres.

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO

Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif 2020 des pompes funèbres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 4,

Vu sa délibération n° 2020/34 approuvant le compte administratif des pompes funèbres,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à voix pour et abstentions

DECIDE

D'approuver le budget primitif 2020 de la régie des pompes funèbres, comme suit :

EXPLOITATION	Budget 2020	INVESTISSEMENT	Budget 2020
DEPENSES		DEPENSES	
023- Virement à l'investissement	14 769.00	2121-Aménagement travaux cimetièr	22 836,45
6414 Indemnités (vacations garde Champêtre)	40.00	2181 Aménagement divers	1000,00
618 tailles des arbres		28121-40-Amortissement terrains nus	1 356.00
675-042 Valeur nette comptable	3 700.00	TOTAL DEPENSES	25 192.45
6811-042 Dotations aux amortissements	1 356.00		
TOTAL DEPENSES	19 865.00		
RECETTES		RECETTES	
002 - Excédent antérieur reporté	15 025.00	001-Excédent Invest capitalisé	4 167.45
703 - concession cimetièr	1 200.00	2115-040 terrains bâtis	3 700.00
706 - Prestation de services	40.00	021 - Virement d'exploitation	15 969.00
775 Produits de cession d'immobilisations (caveaux)	3600.00	28121-Terrains nus à partir de 2019 sur 10 ans	1 356.00
TOTAL RECETTES	19 865.00	TOTAL RECETTES	25 192.45

pour extrait certifié conforme

Le Maire
Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/44

Objet : Nomination correspondant et délégué CNAS

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur PERELLO informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant et un délégué agent pour le Comité National d'Action Sociale.

Il propose de nommer Madame Sylvie CLAMECY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-22,
Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Désigne et nomme Madame Sylvie CLAMECY correspondant et délégué agent du Comité National d'Action Sociale

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/45

Objet : Délibération relative au droit à la formation des élus locaux

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO

Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2123-12,
Vu le budget de la commune de Goult

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré le droit pour chaque élu de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Le conseil municipal détermine les orientations (connaissance du statut de l'élu, droits et obligations...) et les crédits ouverts au titre du droit à la formation de ses membres (somme de 1500€ inscrite au budget)

Monsieur le Maire expose la volonté de la municipalité de permettre aux élus d'accomplir au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-22,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal

-Approuve le droit à la formation des élus locaux

-Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les organismes de formation

- décide d'inscrire les dépenses nécessaires au budget de l'année en cours

pour extrait certifié conforme

Le Maire
Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/46

Objet : Mise en place Droit de Prémption sur les cessions de fonds commerciaux artisanaux et baux commerciaux

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Considérant que l'exercice par le Maire du droit de préemption sur les fonds commerciaux et artisanaux et les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 mètres carré, peut présenter sur le périmètre défini, un intérêt potentiel et particulier pour la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur un accord de principe quant à la mise en place de ce droit de préemption étant donné qu'il est nécessaire d'obtenir les avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 juillet 2020

DELIBERATION N° 2020/47

Objet : Remplacement bail avec ORANGE relatif à l'implantation d'équipements techniques pour l'exploitation de ses réseaux

L'an deux mil vingt et le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le vingt-cinq juin deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO
Secrétaire de séance : Françoise PEZIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a conclu avec la société Orange France une convention en date du 2 mai 2005 visant à l'implantation d'équipements techniques pour l'exploitation de ses réseaux. Cette convention était conclue pour une durée de 12 ans.

Il convient de conclure un nouveau contrat afin de préciser les nouvelles conditions dans lesquelles le bailleur loue désormais à la société ORANGE qui l'accepte, l'emplacement situé sur le terrain lieu-dit l'Hubac à Goult et cadastré sous le numéro 5 section G dont le Bailleur déclare être propriétaire afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Equipements Techniques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-22,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte de remplacer le bail précédent par celui-ci annexé

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PERELLO informe le Conseil Municipal que Monsieur LOMBARDO formateur à l'école d'Avignon a proposé à la commune dans le cadre d'un chantier école avec des stagiaires de procéder à la réfection d'un mur en pierre sèche mur et les remercie.

Lors des points relatifs aux comptes administratifs, Monsieur PERELLO a tenu à remercier Madame Sylvie CLAMECY et Madame Véronique KROB pour le travail fourni.

Monsieur PERELLO a proposé aux conseillers municipaux de prendre connaissance du PLU et du RLP

Monsieur PERELLO informe le conseil municipal qu'une réunion doit être impérativement fixée le vendredi 10 juillet en vue des élections sénatoriales. Il propose de réunir le conseil municipal ce vendredi 10 juillet à 17h.

La séance est levée à 20H10